

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 09 janvier 2018**

L'an 2018 et le 09 janvier 2018 à 20 heures, 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. CITRON Jacques

M. CITRON Jacques	X
MME CHATELAIN Danielle	X
M. CHACHIGNON Alain	X
M. LEBRET Olivier	X
Mme GAZANGEL Emmanuelle	X
Mme MARTINS Rosa	X
M. COUVREUR Michel	X
Mme AUVRAY Gaëlle	X
M. THIBAUT Serge	X
Mme DECOUX Annick	X
M. DEBORD Jean-Pierre	X
Mme HARDOUIN Gabrielle	X
Mme LHOSTE Emilie	X
M. LECOUTRE Régis	X

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 14
- Votant : 14
- Absent : 0

Secrétaire de séance : Mme LHOSTE Emilie

Date de la convocation : 27 décembre 2017

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 05 décembre 2017 est approuvé sans observation.

1 – Demandes de subventions au titre de la DETR pour deux dossiers – 2018-01

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2018 pour deux dossiers :

1 -Prévention des risques naturels et de l'incendie :

pour la fourniture et la pose d'une réserve d'incendie pour assurer la défense incendie dans le secteur de la zone industrielle

2 – Mise aux normes d'accessibilité des établissements communaux et intercommunaux

Cette opération concerne la création d'une porte et d'une rampe d'accès sur le côté de l'Eglise de BAZOCHES LES GALLERANDES

L'aide apportée aux communes de moins de 2 000 habitants varie de 25 à 50 % pour la DETR.

1 -Prévention des risques naturels et de l'incendie :

Il s'agit de la fourniture et la pose d'une réserve d'incendie pour assurer la défense incendie dans le secteur de la zone industrielle

Cout total des travaux hors taxes	17 020.00 €
Montant de la DETR sollicité	4 255.00 €
Taux %	25 %

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : Début de l'opération en mai 2018 pour une période de deux mois ;

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

	Montant H.T.	%
DEPENSES :		
TRAVAUX	17 020.00 €	
TVA	3 404.00 €	
Total dépenses :	20 424.00 €	
RESSOURCES :		
Subvention DETR :	4 255.00 €	25%
Autofinancement :	16 169.00 €	75 %
Total des ressources :	20 424.00 €	

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer le dossier de subvention au titre de la DETR 2018 pour la fourniture et la pose d'une réserve incendie de 120 m3 dans le secteur de la zone d'activité.

2- Mise aux normes d'accessibilité des établissements communaux et intercommunaux – 2018-02

Il s'agit de la création d'une porte et d'une rampe d'accès sur le côté de l'Eglise de BAZOCHES LES GALLERANDES

Cout total des travaux hors taxes	15 703.59 €
Montant de la DETR sollicité	4 052.50 €
Taux %	25 %

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : Début de l'opération en mai 2018 pour une période de SIX MOIS ;

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

	Montant	%
DEPENSES :		
TRAVAUX	15 703.59 €	
TVA	3 140.72 €	
Total dépenses :	18 844.31 €	
RESSOURCES :		
Subvention DETR :	3 925.90 €	25%
Autofinancement :	14 918.41 €	75 %
Total des ressources :	18 844.31 €	

Vote : Le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer le dossier de subvention au titre de la DETR 2018 pour la création d'une rampe d'accès sur le côté de l'Eglise de BAZOCHES LES GALLERANDES.

3 -Délibération approuvant la convention technique et financière de gestion et d'entretien ultérieure relative à l'aménagement de la déviation de la RD 927

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion qui s'est tenue dans les locaux du

conseil départemental en présence de M. GAUDET, Président du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire réunira les adjoints pour une lecture de la convention. La commission de voirie pourrait également être associée.

Tous les conseillers ont le dossier et sont invités à donner leur avis, et peuvent également participer à la réunion s'ils le souhaitent.

- l'éclairage des ronds-points n'est pas obligatoire mais si on décide de l'installer, faut-il se conformer à des règles précises ?

Renseignements seront pris auprès du Département. M. le Maire précise qu'il est possible d'installer les fourreaux et de décider ultérieurement l'éclairage des ronds-points.

- Sur la convention on constate qu'un chemin est enclavé au niveau du rond-point côté Toury.

- Il conviendra de demander des précisions quant au délai de 12 mois suite à la plantation des végétaux.

- Où se situent les branchements plombs à remplacer avant la reprise de la chaussée par le Département ? M. CITRON précise qu'il s'agit de la rue Robine et la Grande Rue.

Un dossier complet des différents documents est remis à chaque conseiller. Une relecture sera faite pendant le mois de janvier afin de pouvoir signer la délibération au prochain conseil municipal.

4 - Délibération approuvant la convention d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du cinémobile – 2018-03

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation de cinéma itinérant du cinémobile.

Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2018 et pour une période de trois ans.

Elle prévoit de développer un maillage et mettre l'accent sur le rôle de l'élu référent et des correspondants afin de renforcer les relais locaux. Il est aussi encouragé que ces derniers puissent se voir appuyés de personnes bénévoles en particulier en ce qui concerne les enjeux de communication et de mobilisation des publics. Ciclic souhaite animer ce réseau des correspondants en organisant des réunions pour favoriser les échanges et l'ancrage du cinémobile sur les territoires.

A cet effet, il est demandé de compléter la fiche annexe de représentation de la commune et réseau des correspondants.

- Représentant des Elus : M. CITRON

- Correspondants : Mme GAZANGEL et Mme MARTINS.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du service de cinéma itinérant du CINEMOBILE pour les années 2018-2019-2020.

- acte le prix du service annuel : 438 euros, révisable chaque année, le montant sera inscrit au budget communal des années précitées.

5 - Devis :

DEVIS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2018

1 - STORES POUR SALLE D'IZY	montant ht	montant ttc
STORES ORLEANAIS fourniture et pose	872,00 €	1 046,40 €

RUE DU STORE - fourniture	1 071,16 €	1 285,39 €
2 - APPLIQUE ECLAIRAGE PUBLIC		
SICAP : 4 rue du Moulin à IZY	660,80 €	792,96 €
ALARME ATELIERS		
THOP ALARMES	1 925,84 €	2 311,01 €
FORGEARD	2 286,00 €	2 743,20 €
BET LEGRAND		
Proposition d'études suite aux problèmes d'évacuation des eaux pluviales sur différents points de la commune		
étude et rapport	6 850,00 €	8 220,00 €
tests de perméabilité	2 700,00 €	3 240,00 €
total du devis	9 550,00 €	11 460,00 €

Pour les stores, il est précisé que la demande est adaptée à l'usage de la salle des fêtes.

Le devis retenu est celui des STORES ORLEANAIS.

1 - Pour le dossier de subvention « aides aux petites communes » la demande sera faite avec :

- Le devis des STORES ORLEANAIS
- Un devis pour des volets pour la Mairie
- Un devis pour une remorque
- Un devis pour une rampe d'accès à la salle jouxtant la mairie d'IZY.

2- Applique pour l'éclairage public

- Le devis est accepté, il sera au préalable présenté au SIERP pour une demande de subvention.

Il est signalé que la résidence des Près est entièrement privée d'éclairage public.

La mairie vérifiera à qui appartient l'éclairage et demandera le passage de la SICAP ou contactera LOGEM LOIRET.

3- Alarme ateliers :

Le devis THOP ALARMES est accepté.

M. LEBRET ne participe pas au vote.

Il est demandé si les devis pour l'alarme la salle des fêtes sont arrivés ?

M. le Maire indique que la mairie est en attente.

Il est demandé que l'entreprise THOP ALARMES soit sollicitée.

4-Devis de BET LEGRAND, le Département sera contacté pour une demande de subvention.

M. le Maire donne la parole à M. LEBRET, responsable de la voirie :

-M. LEBRET donne lecture du compte rendu de la commission de voirie du 16 Décembre 2018.

Rue de la Cave

M. LEBRET propose d'étudier l'installation d'un stop en retrait pour ne pas gêner les passages d'engins agricoles. Un devis pour des ralentisseurs ou des coussins berlinois sera demandé.

Il est précisé qu'il y a beaucoup d'autres endroits sur la commune, notamment aux abords des écoles où il faudrait créer des aménagements de sécurité.

M. LEBRET demande qu'un devis pour l'extension de l'éclairage public soit demandé vers le 6 rue de

la rue de la Cave.

- Prévoir l'élagage des platanes de la salle des fêtes par une entreprise spécialisée, l'élagage des marronniers à IZY et du cèdre.
 - Prévoir l'élagage et l'arrachage des arbres dans la rue de l'Avenir, par les services techniques
 - Impasse des Bruants/rue de l'Avenir : un panneau de signalisation est cassé, il faut raser le pied pour supprimer tout risque de chute de piéton.
 - l'avaloir d'eaux pluviales à l'angle du parking de l'ancien collège et du gymnase est descellé, il est urgent de le remettre en état.
 - la tranchée d'eaux pluviales traversant la rue au niveau de la place des Tilleuls s'affaisse, un nid de poule est à reboucher.
 - Solliciter une entreprise pour du marquage au sol, pour le STOP, et trois passages piétons à l'entrée de la rue, au niveau du petit chemin d'accès au collège et face à l'entrée du gymnase
- M. le Maire expose qu'il faudrait également faire le marquage des places handicapées sur l'ensemble de la commune : stade, SDF, IZY.
- Signale un trou formé au niveau d'une bouche d'eau suite à une réparation de la SAUR (10 Grande Rue).

6 – Urbanisme

DIA pour laquelle la commune n'a pas fait jouer son droit de préemption :

- Vente consort LEGENDRE – 58 hameau de Gueudreville à MME MARTINEZ
- Vente consort JAHIER – 2 rue St Lazare à FRESNAY L'AUBRY à MME CAREME Germaine

7 – Affaires Générales

Vote des subventions aux associations : les bilans seront demandés dès le mois de janvier.

8 – Courriers

M. Curlu ADNAN demande d'emplacement pour activité de restauration rapide. Le conseil émet un avis défavorable.

Mme Thérèse HOEBANCKX, championne cycliste remercie la commune pour la subvention apportée et donne les résultats de ses performances : 3^{ème} à la course contre la montre et 2^{ème} sur la course en ligne.

La banque alimentaire remercie l'implication de la commune et du ccas pour la collecte organisée chaque année et qui a permis de récolté 95 Tonnes de produits alimentaires sur le département.

Mme LALUQUE d'IZY, en sa qualité de représentante de l'Office du Tourisme du Grand Pithiverais demande à M. le Maire de contacter la STCM afin que l'agent qui circule entre les deux sites B1 et B2 retire son masque de protection, cela contribue à une mauvaise image de marque de la région.

